

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 26 mars 2012

Bruno LE ROUX, Porte-parole de François Hollande

Affaire Merah : les défaillances de la lutte contre les trafics d'armes à feu

Parmi les nombreuses incompréhensions qui subsistent encore sur l'affaire Merah, il est indispensable de déterminer comment un extrémiste de 23 ans, connu des services anti-terroristes de plusieurs pays, expulsé d'Afghanistan et interdit de vol aux Etats-Unis pour ses liens avec Al-Qaida, a pu se procurer un véritable arsenal de guerre.

Cette terrible affaire met cette fois en évidence l'inaction des pouvoirs publics et l'échec de Nicolas Sarkozy en matière de lutte contre les trafics d'armes à feu qui prolifèrent sur notre territoire et qui constituent un facteur majeur d'insécurité et de violences. En matière de lutte contre les trafics d'armes, force est de constater que la politique de Nicolas Sarkozy aura été celle de la gesticulation et non de l'efficacité indispensable en la matière.

Déjà en juin 2010, la mission parlementaire d'information sur les violences par armes à feu aboutissait à un « appel à la vigilance et à l'action », soulignant l'absence de structure opérationnelle spécifique capable de remonter les filières de ces trafics. Les conclusions de son rapport remettaient déjà en cause l'organisation des forces de l'ordre et l'insuffisance des moyens dont elles disposent pour démanteler ces trafics d'armes.

Une véritable structure centralisée avait pourtant été créée en décembre 1982 après l'attentat de la rue des rosiers à travers l'Office Central de Répression des trafics d'armes, d'explosifs et de matières sensibles (OCRTAEMS), qui avait pour mission de déceler et de réprimer les trafics d'armes et d'explosifs. Ces objectifs avaient d'ailleurs été largement atteints au moment où cette structure a finalement été supprimée par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, lors de la restructuration de la direction centrale de la police judiciaire opérée en 2006.

Il ne reste à l'heure actuelle qu'un petit groupe opérationnel de 4 à 7 fonctionnaires au sein de la brigade nationale de répression contre le banditisme et les trafics et quelques autres affectés à la section centrale armes, explosifs et matières sensibles (SCAEM) de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO).

La lutte contre le trafic des armes à feu ne fait donc plus l'objet d'un traitement spécifique et adapté, et ne bénéficie plus de moyens suffisants pour être efficace. Nicolas Sarkozy a visiblement manqué de vigilance, il doit désormais s'expliquer sur les raisons de sa négligence en dépit des conclusions de cette mission parlementaire.

Cette mission d'information avait jugé indispensable, dès le mois de juin 2010, de créer une nouvelle structure opérationnelle rassemblant les fonctions de contrôle et de répression du trafic des armes à feu, assortie d'unités régionales ad hoc, et de renforcer les moyens humains et matériels affectés au groupe opérationnel de la brigade nationale de répression du banditisme. Mais rien n'a été fait depuis.

Au lieu de se livrer à une défausse désormais systématique, le candidat sortant ferait mieux d'assumer les responsabilités qui sont les siennes. Le démantèlement un à un des moyens et structures en faveur de la lutte contre la prolifération des armes et des trafics aura été décidé de sa propre autorité. Les Françaises et les Français sont donc en droit d'exiger des explications quant à ses choix au regard des derniers événements.

Nicolas Sarkozy devrait en effet profiter des quelques jours qu'il lui reste pour se comporter en président au lieu d'esquiver ces interrogations légitimes et de se fourvoyer dans ses traditionnels effets d'annonces de mesures législatives stériles, irréalistes et prises à la hâte.